



N/réf. 028.22 CCM/nb-UFAS

**U**nion **F**édérale de l'**A**ction **S**ociale **CGT**

*Aux USD CGT SANTE / ACTION SOCIALE*

*Aux SYNDICATS des secteurs de l'ACTION SOCIALE et du MEDICO-SOCIAL*

**17 février 2022 :**

**NEXEM et FEHAP actent la fusion et la fin programmée  
de la CCNT de 1966/79 & accords des CHRS et de la CCNT de 1951**

**SOUTIEN à MOBILISATION DU SECTEUR !**

**Depuis plus de 2 ans, la CGT alerte sur la volonté de NEXEM/AXESS de substituer à la CCNT de 1966/79 et accords CHRS à leur projet de convention collective unique et étendue (CCUE) « low cost » pour l'ensemble du secteur.**

Les grandes manœuvres patronales depuis 2 ans dans le cadre d'AXESS (Confédération des employeurs de la BASS (regroupant NEXEM, la FEHAP, UNICANCER et la Croix-Rouge Française) se poursuivent puisque NEXEM (330.000 salarié.es) et la FEHAP (250.000 salarié.es), les deux « poids lourds » du secteur officialisent (fin 2021) **la fusion de la CCNT 66/79 et accords CHRS avec la CCNT de 1951 pour début 2022.**

A partir de là, tout s'accélère puisque ces deux syndicats patronaux annoncent la tenue d'une assemblée générale extraordinaire le 17 février 2022 pour entériner cette fusion qui signera **la mort à court terme de la CCNT de 1966/79 & des accords des CHRS et de la CCNT de 1951 ainsi que l'ouverture de la négociation de leur projet de CCUE de bas niveau** (à moyens constants) qui aura des effets dévastateurs pour les salarié.es !

Le lendemain de cette assemblée générale extraordinaire, 18 février, se tiendra la **Conférence des métiers du secteur social et médico-social** annoncée par le 1<sup>er</sup> Ministre fin décembre 2021.

Cette conférence a un seul objectif qui rejoint celui de nos employeurs : conditionner des moyens financiers pour le secteur concernant une (hypothétique) revalorisation salariale au regroupement des conventions collectives existantes et à la mise en place, rapide, d'une CCUE.

**Un chantage gouvernemental et patronal inacceptable, un véritable coup de force envers les salarié.es et les organisations syndicales et une attaque frontale qui, si elle aboutissait, remettrait en cause plus d'un demi-siècle de nos conquits sociaux gagnés par les luttes !**

.../...

Car si la CGT revendique depuis plus de 10 ans, une CCUE de haut niveau pour l'ensemble du secteur, le projet que nous portons est aux antipodes de celui de nos employeurs, tant sur le fond que sur la forme, car il s'appuie sur le maintien des dispositions les plus favorables des diverses conventions collectives et leur amélioration indispensable, que ce soit en matière de classification, de rémunération, de congés, de conditions de travail ou de droits syndicaux.

Nous connaissons les grandes lignes du projet employeur qui consiste à la mise à plat des classifications et du système actuel reposant sur les qualifications adossées à des diplômes et à l'ancienneté, pour laisser la place à des salaires individualisés s'appuyant en grande partie sur des critères subjectifs laissés à l'appréciation de l'employeur, risque sérieux d'une remise en cause des congés supplémentaires (CT) ou d'ancienneté, des droits syndicaux, etc.

Un projet rétrograde qui ne fera, en outre, qu'aggraver la grave crise d'attractivité de tout le secteur qu'évoque le patronat associatif pour « vendre » leur projet (+ de 65.000 postes à ce jour non pourvus dans la Branche (BASS)).

Il est inacceptable qu'AXESS - soutenue par le Gouvernement - impose unilatéralement, un nouveau périmètre de négociation (BASS) au mépris des négociations des champs conventionnels actuels et du respect du paritarisme qui préside.

**L'UFAS CGT soutient tous les salarié.es du secteur social, médico-social, de la protection de l'enfance, des EHPAD relevant de ces conventions, qui se dressent et qui se mobiliseront le 17 février prochain au moment de l'AG extraordinaire de NEXEM et de la FEHAP !**

**L'UFAS CGT soutient la grève ou le débrayage dans tous les établissements le 17 février à 14 heures, ou tout autre mode de mobilisation : AG du personnel, interpellation des adhérente.s de ces deux syndicats patronaux, directions, directions générales, conseils d'administration, Agences régionales de Santé et conseils départementaux parlementaires et politiques.**

Rappelons que les organes de presse (locale et nationale) doivent être sollicités.

***Défendons nos garanties collectives, il est encore temps,  
demain, il sera trop tard !***

Montreuil, le 03.02.2022

---

**Fédération CGT SANTE / ACTION SOCIALE**

BOURSE NATIONALE DU TRAVAIL CGT - Case 538 - ● 263, rue de Paris 93515 MONTREUIL CEDEX

● Contact mel : [ufas@sante.cgt.fr](mailto:ufas@sante.cgt.fr) - Tél. : 01 55 82 87 81 ou 84